

Route du Verney 22 – 1070 Puidoux

Aux parents des élèves primaires et secondaires des communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin

Puidoux, le 12 mai 2022

Election des représentants des parents au sein du conseil d'établissement de l'Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL)

Madame, Monsieur,

Le conseil d'établissement de l'ASCL a été constitué le 30 septembre 2015, conformément aux dispositions légales de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO, art. 31 à 37). Interface entre les autorités scolaires et la population, il concourt à l'insertion de l'établissement scolaire dans la vie locale. Ses membres sont élus pour une durée de 5 ans, avec toutefois un renouvellement à chaque nouvelle législature. Le conseil d'établissement de l'ASCL est constitué de 20 membres, répartis à parts égales entre les représentants des autorités intercommunales, les parents des élèves fréquentant l'établissement scolaire, les représentants des organisations concernées par la vie de l'établissement scolaire et les professionnels actifs en son sein.

Les parents des enfants scolarisés dans un établissement scolaire de l'ASCL ont la compétence de désigner leurs 5 représentants au conseil d'établissement. Nous vous invitons dès lors à une séance d'élection qui aura lieu

**Jeudi 9 juin 2022 à 20h
à la salle de musique du Collège du Verney
(à l'étage du bâtiment B où se trouve la piscine)**

L'ordre du jour en est le suivant :

- 20h00 Accueil et bienvenue
- 20h15 Présentation de l'organisation scolaire de l'ASCL
- 20h30 Rôle et fonctionnement du conseil d'établissement
- 20h45 Election des représentants des parents
- 21h00 Divers et questions
- 21h15 Fin de la séance et apéritif offert par la commune de Puidoux

Les parents intéressés à faire partie du conseil d'établissement sont priés de déposer leur candidature auprès du secrétariat de l'ASCL, de préférence par courriel à e.fedrigo@bluewin.ch, ou par courrier postal à l'ASCL (Association Scolaire Centre Lavaux), Route du Verney 22, 1070 Puidoux, au moyen du formulaire ci-joint, au plus tard la veille de la séance.

Vous trouverez sur le site de l'établissement primaire et secondaire Centre Lavaux (<http://www.eps-centrelavaux.ch/autorites/conseil-etablissement/>) le règlement du conseil d'établissement de l'ASCL. Pour toute information complémentaire ou question, vous pouvez vous adresser à M. Raymond Bech, Municipal des écoles de Bourg-en-Lavaux (raymond.bech@b-e-l.ch, tél. 079 435 05 49).

Nous espérons vous voir nombreux à cette séance d'information et d'élection et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du Comité de direction de l'ASCL

Le Président :



Jean-François Rolaz

La Secrétaire :



Eliane Fedrigo

Annexe ment.